



Commissariat aux comptes

SARL AOP INFORMATIQUE

**19 RUE JULIA
13005 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE B428 696 512

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société

de

Société à responsabilité limitée

en

Société par actions simplifiée

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision au 07 mars 2024 et en application des articles L 224-3 et L.223-43 du Code de commerce, nous avons effectué nos diligences avec pour objectif de vous informer sur la situation de la société afin que vous puissiez vous prononcer sur la transformation qui vous est proposée.

Notre intervention s'est déroulée au siège de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous avons pour cela pris connaissance :

- des comptes sociaux de l'exercice clos les 31 décembre 2023 ;
- des livres comptables des comptes sociaux clos le 31 décembre 2023 ;
- des pièces et documents venant au support des écritures comptables ;
- des statuts et autres documents à caractère juridique demandés.

Notre synthèse et notre analyse est la suivante :

- concernant l'entreprise

- La société AOP INFORMATIQUE a été constituée sous forme de Sarl le 29 DECEMBRE 1999.
- La lecture des statuts ne révèle aucun avantage particulier;
- Le capital est actuellement réparti de la façon suivante :

associés	nombre de parts	% de détention
OLIVIER VARROY	450	90%
CHRISTOPHE PATHIER	50	10%
TOTAL	500	

Monsieur LOUIS VARROY est gérant de l'entreprise ;

- Une entreprise dans l'exploitation d'un commerce en informatique

- L'entreprise emploie 1 personne
- Les comptes sociaux sont établis sous le sceau du cabinet d'expertise comptable EFIDIA AIX EN PROVENCE dans le cadre d'une mission de présentation.

- concernant la lecture des comptes de résultats du dernier exercice clos les 31 décembre 2023

- Le chiffre d'affaires du dernier exercice clos le 31 décembre 2023 a enregistré une légère augmentation de 6% par rapport à 2022 ;
- La valeur ajoutée augmente de 8%, ce qui s'explique par une hausse du chiffre d'affaires ;
- La masse salariale a représenté 50% de la valeur ajoutée en 2023 et 63% en 2022;
- Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 26 K€ en 2023 contre un bénéfice de 19 K€ en 2022 cela est essentiellement dû à l'augmentation du chiffre d'affaires.
- La structure de résultat ne traduit aucune incohérence ; les frais généraux sont maîtrisés.
- Les comptes de résultat synthétiques se présentent comme suit :

	2023	%	2022	%
Production exercice	161360	100,00%	151298	100,00%
marières premières et autres appro	57986		53350	
marge brute	103374	100,00%	97948	100,00%
frais généraux et taxes	42032	26,05%	42013	27,77%
masse salariale	32967	20,43%	36028	23,81%
cout de fonctionnement	74999	46,48%	78041	51,58%
autres produits	298		250	
autres charges	2661		646	
autres produits et charges	-2363		-396	
résultat d'exploitation	26012	16,12%	19511	19,92%

- concernant la lecture des comptes de bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Au niveau de la structure bilancielle :

- le fonds de roulement (notion de haut de bilan = excédent des ressources stables sur les emplois stables) est un excédent de 159 K€ en 2023 contre un excédent de 135 K€ en 2021 ;
 - le besoin en fonds de roulement (notion de bas de bilan = excédent des dettes d'exploitation sur les actifs circulants) est de -17K€ en 2023 contre -8 K€ en 2022 ;
 - la trésorerie est donc excédentaire de la différence, savoir 176 K€ en 2023 et 143 K€ en 2022 ;
 - la situation est en résumé parfaitement équilibrée.
 - l'actif immobilisé est non significatif.
- Les comptes de bilan synthétiques se présentent comme suit :

	2023	2022		2023	2022
actif immobilisé	1354	1896	fonds propres	160611	136950
stock	4597	3974	emprunts	0	0
autres créances	6773	5195	fournisseurs	17463	6353
cca	2433	553	social et fiscal	10523	10258
			autres dettes	2865	1256
actif circulant	13803	9722	dettes d'exploitation	30851	17867
trésorerie	176304	143199	découverts		
actif	191461	154817	passif	191462	154817

- sur les autres critères permettant d'apprécier la continuité d'exploitation

- La trésorerie reste toujours excédentaire ;
- La société continue de payer régulièrement ses dettes aux échéances convenues ;
- Les fonctions nécessaires à l'activité courante de l'entreprise sont normalement remplies ;

- en synthèse

- Les comptes sociaux sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation ;
- Les capitaux propres sont positifs ; le fonds de roulement est excédentaire ; la société dispose en permanence de réserves de crédit de trésorerie ;
- Nous n'avons pas eu connaissance de litiges ou contentieux susceptibles d'avoir des incidences financières significatives sur les comptes annuels et la situation patrimoine de l'entreprise ;
- Il n'est pas attendu d'évolution technologique ou réglementaire susceptible de perturber l'activité

Conclusion

Dans le cadre de la transformation envisagée, nous vous précisons en conclusion :

- Ne pas avoir d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif ;
- Ne pas avoir relevé, ni n'avoir été informé, d'avantages particuliers ;
- Certifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social ;
- Estimer que la situation de la société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

CCSE

Anne GUICHARD

Commissaire aux comptes

Le 10 avril 2024

